



7 janvier 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) communique :

Les comptes de campagne des candidats têtes de listes à l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019, qui devaient être déposés au plus tard le 2 août, ont été examinés, après instruction et procédure contradictoire, lors de plusieurs séances de la commission tenues au mois de novembre. En effet, en raison de l'existence de plusieurs recours contentieux déposés devant le Conseil d'État, les décisions sur les comptes devaient être notifiées au plus tard le 2 décembre 2019, soit dans le délai de quatre mois fixé par l'article 2, 1<sup>er</sup> aliéna, de la loi du 25 juin 2018. Celle-ci avait instauré une circonscription unique correspondant au territoire national et fixé à 9.200.000 euros le plafond des dépenses électorales, augmenté éventuellement, dans la limite de 2 %, des frais de transport entre la métropole et les collectivités d'outre-mer.

Au total, trente-quatre listes avaient été enregistrées par le ministère de l'Intérieur. Parmi elles, treize listes (voir annexe I) étaient dispensées de déposer un compte de campagne du fait qu'elles avaient obtenu moins de 1 % des suffrages exprimés et n'avaient pas reçu de dons de personnes physiques, en application de l'article L.52-12 du code électoral. Une quatorzième liste remplissant également ces conditions a néanmoins déposé son compte qui a été examiné par la commission.

Les vingt autres têtes de listes devaient déposer un compte, ce qu'elles ont fait à l'exception de trois d'entre elles. En outre une liste a déposé son compte hors-délai et une autre a vu son compte rejeté par la commission. Ce sont donc les décisions concernant cinq têtes de listes qui ont fait l'objet de la saisine du Conseil d'État, juge de l'élection, ainsi que le prévoit l'article L.52-15 du code électoral, afin que leur inéligibilité soit éventuellement prononcée (voir annexe II).

Les comptes de campagne de quatre têtes de listes ont été approuvés sans modification, ceux de douze têtes de listes ont été approuvés après réformation (voir annexe III). Quatre comptes ont donné lieu à une diminution du remboursement (ou « modulation ») en raison d'irrégularités ne justifiant pas le rejet du compte : celles-ci tenaient à l'omission de certaines dépenses ou à la déclaration d'achats d'affiches en vue, aux dires mêmes des candidats, d'un « affichage sauvage » en dehors des panneaux officiels ou ouverts à l'expression libre.

La commission a eu à connaître de certains aspects particuliers ou nouveaux à l'occasion de ce contrôle. Ainsi les dépenses exposées par certaines listes pour des déplacements en Europe ou ailleurs dans le monde n'ont été admises que si ces missions avaient pour objet de rencontrer les électeurs français résidant à l'étranger ou si elles avaient eu un écho médiatique significatif en France justifiant le caractère électoral des dépenses.

Au total, les dépenses déclarées par les candidats têtes de listes s'élevaient à 37,6 millions d'euros, et ont été réformées à hauteur de 1,5 million d'euros par la commission. Le remboursement des dépenses, limité au montant financé sur l'apport personnel des têtes de listes et des colistiers, a atteint au total 25,7 millions d'euros, et a bénéficié aux huit listes ayant obtenu au moins 3 % des suffrages exprimés, en application de l'article 19-1 de la loi du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen.

Le compte rendu détaillé du contrôle effectué par la commission sera présenté dans le rapport d'activité que la CNCCFP publiera au printemps 2020.

---

## ANNEXE I

---

### Listes dispensées du dépôt d'un compte de campagne (par ordre alphabétique des noms des têtes de listes)

- M<sup>me</sup> Sophie CAILLAUD, tête de liste « Allons enfants »
- M. Christophe CHALENÇON, tête de liste « Évolution citoyenne »
- M<sup>me</sup> Cathy CORBET, tête de liste « Neutre et actif »
- M<sup>me</sup> Thérèse DELFEL, tête de liste « Décroissance 2019 »
- M. Pierre DIEUMEGARD, tête de liste « Espéranto, langue commune équitable pour l'Europe »
- M. Yves GERNIGON, tête de liste « Parti fédéraliste européen – pour une Europe qui protège ses citoyens »
- M. Francis LALANNE, tête de liste « Alliance jaune, la révolte par le vote »
- M<sup>me</sup> Florie MARIE, tête de liste « Parti pirate »
- M. Florian PHILIPPOT, tête de liste « Ensemble patriotes et gilets jaunes : pour la France, sortons de l'Union européenne »
- M. Robert de PRÉVOISIN, tête de liste « Une France royale au cœur de l'Europe »
- M<sup>me</sup> Nathalie TOMASINI, tête de liste « À voix égales »
- (M. Antonio SANCHEZ, tête de liste « Parti révolutionnaire Communistes » : a néanmoins déposé un compte)
- M. Hamada TRAORÉ, tête de liste « Démocratie représentative »
- M. Vincent VAUCLIN, tête de liste « Liste de la reconquête »

## ANNEXE II

---

### Listes faisant l'objet de la saisine du Conseil d'État

#### **Absence de dépôt**

- M. Nagib AZERGUI, tête de liste « Une Europe au service des peuples »
- M. Olivier BIDOU, tête de liste « Les oubliés de l'Europe, artisans, commerçants, professions libérales et indépendants »
- M. Gilles HELGEN, tête de liste « Mouvement pour l'initiative citoyenne »

#### **Dépôt hors délai**

- M. Audric ALEXANDRE, tête de liste « PACE, parti des citoyens européens »

#### **Rejet du compte**

- M. Christian Luc PERSON, tête de liste « Union démocratique pour la liberté, égalité, fraternité »

### ANNEXE III

---

#### Listes dont le compte a été approuvé (A) ou approuvé avec réformation (AR)

(\* : listes bénéficiant d'un remboursement)

- M<sup>me</sup> Nathalie ARTHAUD, tête de liste « Lutte ouvrière ; Contre le grand capital, le camp des travailleurs » (A)
- M. François ASSELINEAU, tête de liste « Ensemble pour le Frexit » (AR)
- \* M<sup>me</sup> Manon AUBRY, tête de liste « La France insoumise » (AR)
- \* M. Jordan BARDELLA, tête de liste « Prenez le pouvoir, liste soutenue par Marine LE PEN (AR)
- \* M. François-Xavier BELLAMY, tête de liste « Union de la droite et du centre » (AR)
- M. Dominique BOURG, tête de liste « Urgence écologie » (AR)
- M. Ian BROSSAT, tête de liste « Pour l'Europe des gens contre l'Europe de l'argent » (AR)
- M. Renaud CAMUS, tête de liste « La ligne claire » (A)
- \* M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, tête de liste « Le courage de défendre les Français avec  
Nicolas DUPONT-AIGNAN » (AR)
- \* M. Raphaël GLUCKSMANN, tête de liste « Envie d'Europe écologique et sociale » (AR)
- \* M. Benoît HAMON, tête de liste « Liste citoyenne du printemps européen avec Benoît HAMON (AR)
- \* M. Yannick JADOT, tête de liste « Europe écologie » (AR)
- M. Jean-Christophe LAGARDE, tête de liste « Les européens » (AR)
- \* M<sup>me</sup> Nathalie LOISEAU, tête de liste « Renaissance, soutenue par LREM, le MODEM et ses partenaires » (AR)
- M. Antonio SANCHEZ, tête de liste « Parti révolutionnaire Communistes » (A)
- M<sup>me</sup> Hélène THOUY, tête de liste « Parti animaliste » (A)

Contact presse : Frédérique DOOGHE

[frederique.doghe@cncfp.fr](mailto:frederique.doghe@cncfp.fr)

Tél. : 06 25 92 23 53